



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclistes

Question écrite n° 21786

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le devenir du document du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) intitulé « Signalisation des aménagements cyclables - Guide des recommandations », transmis à la direction de la sécurité et de la circulation routière (DSCR) et en attente de publication. Au moment où la bicyclette commence à devenir un mode de déplacement à part entière, et après la sortie d'un décret visant à modifier le code de la route pour mieux prendre en compte des cyclistes, initiative saluée par l'ensemble des associations d'usagers de la bicyclette, il serait sans doute d'un grand secours pour les aménageurs d'itinéraires cyclables de disposer des informations très précises contenues dans le document du CERTU « Signalisation des aménagements cyclables - Guide des recommandations ». Ce document aurait le mérite d'uniformiser sur le territoire national des pratiques locales actuellement très diverses. Il permettrait en outre d'introduire des panneaux adaptés à la circulation des cyclistes, actuellement non réglementaires. En conséquence, il lui demande dans quels délais ce document « Signalisation des aménagements cyclables - Guide de recommandations », en préparation depuis plusieurs années et très attendu par les techniciens et les usagers, sera publié.

Texte de la réponse

Un projet de document intitulé « Signalisation des aménagements cyclables - Guide des recommandations » a effectivement été préparé par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), à la demande de la direction de la sécurité et de la circulation routières. Ce projet a été soumis à une large concertation, qui a fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications à la réglementation avant de poursuivre la mise au point de recommandations visant à favoriser la pratique du vélo. Depuis la publication du décret du 16 septembre 1998, le CERTU poursuit ses travaux, en vue de la publication d'un document de recommandations au troisième trimestre 1999.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21786

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6362

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2088